



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service aménagement, risques

Annecy, le 30 SEP. 2021

Affaire suivie par : Virginie DETRAZ

Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)

Consultation écrite du 31 août au 14 septembre 2021

Avis sur le projet de création d'un STECAL en zone agricole dans le cadre de la modification simplifiée n°4 du PLU de la Clusaz au titre du L151-13 du code de l'urbanisme

Vu l'article L151-13 du code de l'urbanisme ;

Vu le dossier de modification simplifiée n°4 du PLU de la Clusaz comprenant le projet de création d'un STECAL transmis le 27 juillet 2021 et reçu en préfecture le 2 août 2021 ;

Vu le règlement intérieur de la CDPENAF du 31 janvier 2019 qui autorise à consulter les membres pour avis par voie électronique ;

Vu la consultation par voie électronique des membres de la CDPENAF du 31 août au 14 septembre 2021 ;

Vu le rapport d'instruction de la direction départementale des territoires de la Haute-Savoie en date du 27 août 2021 ;

Considérant que le projet consiste à la création d'un point de vente de boissons et de restauration à emporter au sein d'une construction existante et n'est pas de nature à porter atteinte à un espace naturel, agricole ou forestier ;

A l'unanimité, la CDPENAF émet un avis favorable au projet envisagé.

Le préfet,

Alain ESPINASSE